

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 3

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève

Des avortements interdits à la Maternité par le nouveau médecin-chef

Depuis le mois d'octobre 1976, date de l'arrivée du nouveau médecin-chef à la Maternité de Genève, il n'est plus pratiqué dans cet établissement d'avortement au-delà de la douzième semaine de grossesse (sauf indications médicales très strictes), et cela alors même que toutes les femmes s'y présentent, munies d'un avis conforme, délivré par un expert, médecin de Genève faisant partie du collège d'experts nommés par le Conseil d'Etat, ainsi que le prévoit le Code pénal suisse en son art. 120 sur l'interruption non punissable de la grossesse. L'opinion publique a été alertée une première fois sur cette situation, en décembre dernier, par des femmes de l'association pour un Centre femmes et des membres de la Commission femmes de la VPOD (Syndicat de la fonction publique), qui avaient interrompu le colloque quotidien des médecins de la Maternité. But de leur action: engager le dialogue avec les médecins et surtout entrer en contact avec le professeur Herrmann, médecin-chef, pour lui demander les raisons de son refus. On leur a opposé une fin de non-recevoir.

A son tour, l'Association genevoise des médecins progressistes (AMP) a élevé une protestation, en février, contre le fait qu'un seul homme, fût-il médecin-chef, se place au-dessus de la loi et décide seul de ce qu'il trouve légal, alors même qu'il existe à Genève ce collège d'experts prévu par la loi. L'AMP, estimant que la solution des problèmes posés par l'avortement ne réside pas dans des mesures autoritaires, mais bien dans l'information la plus large de toute la population, formule une demande en 3 points:

1. que les autorités prennent position face à la situation qui règne à la Maternité;
2. que la loi soit appliquée et que soit annulée la décision de ne plus pratiquer d'in-

terruption de grossesse au-delà de la 12e semaine dûment autorisée par un médecin de la ville;

3. qu'aux décisions autoritaires soit substituée une large campagne d'information sur l'avortement et la contraception, cela en collaboration avec tous les groupes intéressés.

Anne-Marie Ley

Groupe Féminin Radical de Genève

Au cours de sa dernière assemblée générale, le 16 février, qui marquait très précisément le 20e anniversaire de sa première assemblée constitutive, le Groupe Féminin Radical a porté à sa présidence Mme Jeannine de Boccard, jusque-là vice-présidente, en remplacement de Mme Elisabeth Hof, qui se retire.

Un hommage chaleureux fut rendu au magnifique travail accompli par Mme Elisabeth Hof au cours de ses trois ans d'activité où elle se dépensa sans compter.

Mme Jeannine de Boccard qui lui succède, est juriste. Elle est bien connue dans les milieux féminins et fait partie de la commission juridique du Centre de liaison des Associations féminines genevoises.

Mme de Boccard sera assistée de Mmes Jacqueline Excoffier, Raymond Foex et Franceline Pegat, vice-présidentes. Une nouvelle répartition des fonctions est alors décidée. Elle s'avère nécessaire car le Parti Radical intègre de plus en plus les femmes dans ses conseils et ses commissions de travail.

J-Ber

Consultations juridiques gratuites pour les femmes

Organisées par l'Union des Femmes et l'Association Genevoise pour les Droits de la Femme. Tous les mercredis de 19 h. 30 à 21 heures (sauf vacances) au

local de l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 1er étage.

L'Union des Femmes, dont la fondation remonte à 1891, avait, parmi d'autres activités, ouvert dès l'année 1896 un Bureau de conseils juridiques. Pour diverses raisons, il avait cessé de fonctionner depuis environ une décennie.

L'Union des Femmes et l'Association genevoise pour les droits de la femme reprennent en commun cette tradition, en organisant des consultations juridiques hebdomadaires à l'intention de toute femme qui se trouverait aux prises avec des difficultés juridiques; non seulement en cas de litige, mais aussi pour simplement connaître ses droits, dans des domaines tels que: droit de la famille (mariage, divorce, filiation, tutelle, adoption); successions; baux, contrats de travail et autres contrats (par exemple, contrats de vente à tempérament); assurances privées et assurances sociales (AVS-AI, chômage, caisses-maladie); poursuites; impôts; permis de séjour; naturalisations; etc.

Une juriste, titulaire du brevet d'avocat genevois et membre de l'Union des Femmes et de l'Association genevoise pour les droits de la femme, assure ces consultations à titre gratuit. Il est bien entendu que l'identité des femmes qui s'adressent à ce service n'est connue que de la juriste et non pas des organes des deux associations. Les conseils sont donnés sur place ou, si une recherche s'avère nécessaire, plus tard par téléphone.

L'assemblée générale du Centre de liaison à Genève aura lieu le 28 mars à 20 heures à l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont.

A l'ordre du jour:

1. Rapports d'activité.
2. Ratification de candidatures: membres individuels, membre au comité, association catholique des services de la jeunesse féminine, comité de l'Aide aux mères.
3. Informations générales: le voyage au Mali de représentantes de l'ASF, les groupes d'orientation personnelle et professionnelle pour la femme, organisés par des comités à Genève.

Fribourg

Bientôt une association des mères chefs de famille

Au début de l'année, un hebdomadaire fribourgeois, «Fribourg-Contact»,

lançait une véritable opération «contact» qui consistait à être le stimulateur d'une éventuelle création d'une association fribourgeoise des mères chefs de famille. A la suite de son appel, la rédaction du dit journal reçut plusieurs lettres et appels dont les auteurs se déclaraient être vivement intéressés par cette action d'entraide. Des femmes témoignèrent leur intérêt ainsi que d'autres personnes désirant collaborer à la mise sur pied de cette future association. Relevons, pour la petite histoire, la lettre d'un monsieur qui met à la disposition d'une mère de famille un appartement gratuit. Ce brave homme

serait même prêt à garder les enfants si la mère travaille. Et dire que les femmes entre elles éprouvent des difficultés à être solidaires...

Une première réunion eut lieu le lundi 21 février. Elle réunit une trentaine de femmes d'âges et de milieux différents. Dès ce moment, la tâche du journal est terminée. L'association doit se créer par les femmes-mêmes qui répondront à l'appel. L'avenir nous dira si cette action verra son aboutissement. Le problème de l'encaissement des pensions alimentaires et des droits juridiques auxquels une femme divorcée, veuve ou célibataire doit faire face, sont si nombreux et parfois si compliqués qu'une telle association se doit d'exister afin d'informer les femmes membres, de les défendre en cas de nécessité et de leur apporter un soutien en cas de coup dur.

F. Chuard

Mercredi 23 mars Genève

A la salle des fêtes de Carouge, rue Ancienne 39, à 20 h. 30.

Dans le cadre de l'intergroupe féminin (libéral-PDC-radical), ainsi que le Cercle radical:

LA DROGUE

Orateurs:

MM. Guy FONTANET, conseiller d'Etat et conseiller national (PDC),
Eric MARTIN, professeur (libéral), et
Roland BERGER, directeur de l'Office de la jeunesse (radical)
Présidence: Mme J. De Boccard

Union suisse des groupes féminins du Parti radical démocratique

Assemblée générale
les 14 et 15 mai à Lugano

grand passage

le premier des grands magasins genevois



Nous voterons le 13 mars

Suite de la page 1

Examinons d'abord l'initiative. L'Action Nationale veut que 30000 citoyens ou 8 cantons puissent demander le référendum contre tous les traités internationaux conclus par la Suisse à l'avenir, mais aussi contre tous les traités déjà conclus, ratifiés et entrés en vigueur (rétroactivité).

A ce stade, il suffit de remarquer que les auteurs de cette initiative, de leur propre aveu, l'ont lancée pour avoir les moyens de demander le référendum contre la Convention italo-suisse de 1964 qui règle l'établissement et le séjour des Italiens en Suisse et des Suisses en Italie. C'est la raison de cette clause de rétroactivité contraire au droit le plus élémentaire.

Quant au référendum tel qu'ils le demandent pour les traités internationaux, le moins qu'on puisse dire est qu'il est rudimentaire: référendum facultatif seulement (donc aux frais des référendaires) pour tous les traités, des plus infimes aux plus importants. Pour ces derniers, se ce-

rait un recul, car actuellement on reconnaît qu'ils sont soumis au référendum obligatoire.

Le véritable problème

Cette initiative éliminée, reste le véritable problème, que l'on cherche à résoudre en fait depuis cent ans et auquel l'intensification des relations internationales a donné un intérêt accru. Il s'agit de savoir comment laisser au gouvernement et à ses services les coudées franches pour négocier à l'extérieur tout en faisant participer le plus possible le corps électoral aux décisions de politique extérieure.

D'un côté, la politique extérieure est la première compétence qui ait été déléguée à la Confédération. Nos partenaires extérieurs, les Etats étrangers et les organisations internationales, connaissent comme représentants de la Suisse, le Conseil fédéral, ses négociateurs, puis le Parlement qui ratifie. Ils ne connaissent pas le peuple et les cantons souverains. Les relations entre Etats ne se fondent pas sur les principes de la démocratie directe et il serait difficile d'exiger des autres Etats

qu'ils tiennent compte de nos institutions internes, après tout assez exceptionnelles.

D'un autre côté, le gouvernement et le Parlement ne peuvent pas mener longtemps une politique extérieure que l'opinion publique désapprouve. En outre, les conventions internationales — le droit international prime le droit national — influent de plus en plus sur notre droit interne et si le corps électoral ne peut s'exprimer à son propos, il y a tout un pan du droit interne qui échappe à sa volonté.

Actuellement, nous avons une disposition, l'article 89, al. 4 de la Constitution, qui soumet au référendum facultatif les traités conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de 15 ans. Cela ne recouvre pas de nombreux traités très importants (AEL, libre-échange avec la CEE) mais dénonçables. Pour le traité avec la CEE, on ne s'est pas fondé sur cet article pour la votation, mais on a fait primer des considérations politiques. Le traité, disait-on, a des effets économiques si importants qu'il peut être assimilé à une disposition de niveau constitutionnel, donc le référendum est obligatoire.

Depuis cette votation, qui a montré que la base légale n'est pas claire, plusieurs interventions parlementaires ont demandé un réexamen du problème. L'initiative de l'Action Nationale n'a fait qu'obliger le Parlement à chercher une solution dans un laps de temps un peu plus court que prévu.

La version finalement adoptée pousse très loin le référendum en matière de traités internationaux. Elle prévoit en effet:

1. le référendum obligatoire pour l'adhésion à des organisations de sécurité collective (ex.: ONU, OTAN) ou à des communautés supranationales (ex.: CEE);
2. le référendum facultatif pour les traités qui
 - a. sont d'une durée indéterminée et ne sont pas dénonçables;
 - b. prévoient l'adhésion à une organisation internationale;
 - c. entraînent une unification multilatérale du droit;
3. enfin, disposition nouvelle et qui n'a pas son parallèle dans notre droit interne, le Parlement peut décider, de cas

en cas, de soumettre au référendum facultatif des traités qui ne rentreraient pas dans les catégories automatiquement ouvertes au référendum.

Le projet initial du Conseil fédéral, soutenu au Parlement par une minorité, prévoyait le référendum obligatoire comme le projet du Parlement. En revanche, il laissait entièrement au Parlement le soin de décider quels autres traités pouvaient être soumis au référendum facultatif. Une majorité n'a pas voulu de ce blanc-seing et a introduit le point 2 qui tente d'établir des critères objectifs de soumission au référendum facultatif.

Les débats parlementaires ont montré que personne n'était tout-à-fait satisfait de ce projet. Il est certainement meilleur que l'initiative. Il n'est pas certain qu'il soit meilleur, à l'expérience que le système actuel, lequel admet de toute façon le référendum pour les traités vraiment importants. Cependant le contre-projet garantirait au peuple un droit de contrôle sur la politique extérieure mieux précisé qu'actuellement.

Anne-Françoise de Jongh

D'un canton à l'autre

Vaud

Assemblée générale du Lyceum-Club

80 membres pour le moins, de la section vaudoise du Lyceum-Club étaient réunis au début de février, à la rue de Bourg, pour l'assemblée générale, et témoignaient ainsi de la belle vitalité de cette association. Mme Simone JACCOTTET introduisit, avec la gentillesse et l'humour qu'on lui connaît, une série impressionnante de rapports qui, contrairement à ce qu'on entend d'habitude par ce genre d'exercice, étaient drôles, pleins de fantaisie ou de poésie, selon la personnalité de celle qui le présentait et l'on ne s'ennuya pas un instant: Mme Einoël REY, secrétaire chargée du PV, rappela ce qui s'était passé pendant l'exercice précédent; la présidente donna la liste des activités organisées pour l'ensemble de la section; Mme Annette FAESI, responsable du groupe Musique, avant de passer le flambeau à Mme Irène COSANDEY, rappela que son équipe avait organisé 77 concerts en 8 ans; Mme Mireille MONOD pour les

Beaux-Arts, Mme Mireille KUTTEL, pour les Lettres, dirent chacune à leur manière, tout ce qu'avaient fait leurs membres l'an dernier; Mme Marguerite KAESERMANN, pour la section sociale, parla des 34 thés du vendredi, dont le bénéfice est versé à différentes œuvres sociales; et enfin la trésorière, Mme Colette ROSTAND présenta des comptes réjouissants, puisqu'ils se terminent par un bénéfice. S. Ch.

Prochaines manifestations du Lyceum-Club

Le 11 mars à 17 heures (rue de Bourg 15): Francine-Charlotte GEHRI parlera d'« ECRIRE la gratitude » et signera son livre « Le chemin de l'Espagne ».

Le 25 mars à 17 heures: Archangela COLONNA, pianiste, jouera des œuvres de Scarlatti, Beethoven et Chopin.

L'ADF, groupe de Lausanne, fête le 6^e anniversaire

6 ans déjà que les citoyens suisses reconnaissent les droits politiques aux femmes. Pour cette occasion, le groupe de Lausanne avait invité le MLF, les Femmes en lutte et les Mères-chefs de famille à

partager démocratiquement du pain et du fromage, des mini-taillés aux greubons, des biscuits et un verre de vin ou de jus de pommes. La cinéaste lausannoise Jacqueline VEUVE présenta ensuite son film: « MAIS VOUS LES FILLES », film tourné avec et pour le cycle d'orientation de Genève: des enfants de quinze ans sont interrogés sur quelques métiers féminins, sur la condition de la femme au foyer ou travaillant à l'extérieur. Les garçons et les filles interrogés débient tous les stéréotypes qu'on peut attendre, mais il est amusant de constater qu'ils évoluent un peu au cours de la discussion. Le débat qui suivit le film fut très vif (il faut dire que la salle était archi-comble et le tiers des spectateurs assis par terre!); les uns reprochaient à la cinéaste d'avoir mal choisi les exemples de femmes au travail et craignaient que le but didactique du film soit manqué, selon les convictions du maître qui le montre à ses élèves; les autres ont trouvé ce « cinéma-vérité » tout à fait remarquable et suscitant à coup sûr la discussion. Avis partagés donc, mais échange d'idées passionné et passionnant! S. C.

Les Marcelines et l'égalité des sexes

C'est par centaines que les Marcelines ont répondu au traditionnel rendez-vous lausannois de février. Et celles qui se sont déplacées pour écouter le Dr Paul Tournier, n'ont pas perdu leur temps, même si les réflexions de cet humaniste les obligent à remettre en question la plupart de leurs principes.

Le Dr Tournier, connu pour ses nombreux ouvrages parmi lesquels « Les forts et les faibles » et « Apprendre à vieillir », qui est sans doute le plus connu, fit un exposé assez déconcertant sur la mission de la femme dans un monde tout entier livré à la technique. L'avènement de la femme réjouit le Dr Tournier, qui se demande cependant si elle a bien choisi sa voie — et si elle est plus heureuse! — en empruntant le chemin de l'égalité des sexes. « Inconsciemment, la femme souffre de n'avoir plus de maître, dit-il, tandis que l'homme, infériorisé, se dérobe et se tait. »

Selon le Dr Tournier, le couple paysan, qui exerce un métier conjugal, est privilégié par rapport à la plupart des autres couples. Cependant, dit-il, la collaboration technique n'est pas suffisante pour créer et entretenir un dialogue véritable. On peut parler sans cesse et être étranger l'un à l'autre. Le problème est de savoir si l'homme et la femme sont interchangeables ou complémentaires. Au terme de cet exposé, les Marcelines se posaient en effet la question. Une question fondamentale, il faut bien le dire. L.L. - 24 H

Neuchâtel

Où il est question de l'avortement

Lors de son récent passage en Suisse, Mme Weil, ministre française de la Santé publique a parlé de ce problème angoissant, toujours encore controversé chez nous: faut-il confier au couple et à la femme en priorité la responsabilité d'une décision primordiale pour eux, comme pour l'éventuel avenir de l'enfant. En France, a-t-elle souligné, la loi qui consacre des principes proches de la solution des délais qui nous est proposée, n'a soulevé, à sa surprise, que peu de difficulté et d'opposition, étant donné qu'accepter une maternité, voire la désirer est bien entendu un droit qui ne peut être contesté à la femme, pas plus que celui de la refuser. En accordant à la femme la liberté de choisir, on évite des manœuvres clandestines abortives souvent très dangereuses. C'est d'une évidence incontestable. C'est dans l'intention de clarifier et d'approfondir ce sujet très délicat, rendre les femmes attentives à l'importance d'une question aussi vitale pour elles, que s'est créée dans le canton, une section des

Valais

Un centre de planning familial s'est ouvert à Martigny

L'Association valaisanne pour le mariage a ouvert à Martigny un centre de planning familial. Ce centre, placé sous la responsabilité de Mme Marcelle Borgeat, conseillère spécialisée, se propose d'aider les parents, les couples et les jeunes dans la recherche d'une harmonie sexuelle et affective. Il pourra compter sur la collaboration d'autres personnes qualifiées, de médecins, psychologues, ecclésiastiques et juristes notamment.

« Le centre est ouvert à tous et assure une discrétion absolue » remarquent les responsables de l'association, une association fondée il y a quinze ans et qui s'est restructurée il y a deux ans. **Présidée par Mme Michèle Lorétan, cette association a déjà ouvert un centre à Sion.** Elle affirme aussi que l'information donnée respecte les opinions de chacun.

L'Association valaisanne pour l'éducation sexuelle et le planning familial, qui poursuit le même but que l'Association pour le mariage relève d'ailleurs les progrès réalisés au cours de ces deux dernières années afin de fournir au Valais les services d'accueil, de conseil ou d'information qui lui faisaient jusqu'alors cruellement défaut. « L'ouverture d'un centre de planning régional à Martigny, dans la mesure où ce dernier respecte réellement les objectifs annoncés — respecter l'opinion et les convictions des consultants, apporter une aide à toutes les personnes qui en feront la demande, indépendamment de l'âge, du sexe, de la confession et de la situation matérielle, garantir une discrétion absolue — correspond à une évidente nécessité. L'AVESP encourage donc la population à utiliser les services de ce genre et poursuit son action en vue d'une meilleure information du public » remarquent les responsables de cette association. 24 Heures, 3.2.77

Elections au Grand Conseil

Les listes de candidats pour la députation, ont été déposées à la mi-février. En tout 9 candidates pour le Valais romand; ce n'est pas beaucoup comme le dit Liliane Varone, la correspondante du Valais à la Tribune-Le Matin.

Pour le district de **Sierre**: sur 28 candidats, 2 femmes: Mmes Jacqueline PONT (PDC) et Liliane MAYOR-BERCLAZ (Mouvement Démocratie et Progrès).

Hérens: 6 candidats, pas de femmes.

Sion: 20 candidats dont 2 femmes: Mmes Marie-Jo de TORRENTE (PDC) et Madeleine EVEQUOZ-MABILLARD (Soc.).

Conthey: 10 candidats, pas de femme.

Martigny: 19 candidats, dont une femme: Mme Cilette CRETTON-DESLARZES (Rad.).

Entremont: 9 candidats, pas de femme.

Saint-Maurice: 9 candidats, dont Mme Monique PACCOLAT (PDC).

Monthey: 18 candidats, dont 3 femmes: Mmes Françoise VANNAY-BRESSOUD (Soc.), Edmée BUCLIN-FAVRE (PDC) et Nicole MOERSCH (Rad.). Mme Marie Rywalski, présidente du parti chrétien social indépendant qui avait fait alliance, pour les dernières élections, avec le mouvement social indépendant, a jugé cette fois les conditions posées par ce mouvement « inacceptables » et a renoncé à se présenter au Grand Conseil. Elle veut que son parti se structure pendant 4 ans pour réapparaître en meilleure condition sur la scène politique.

Montagnes neuchâteloises de l'Union suisse pour la décriminalisation de l'avortement, qui groupe des personnalités de milieux politiques très divers, en prévision de la votation fédérale prévue pour la fin de cette année, vraisemblablement, car toutes les femmes doivent être averties, documentées et conscientes de ce qui peut ressortir de ce scrutin.

Au Centre de liaison

Mais, préalablement, qu'est-ce que le Centre de liaison?

Procédant de l'Alliance de Sociétés féminines suisses (ASF) qui, au niveau fédéral, personnifie à titre officiel l'ensemble du corps électoral féminin, les Centres de liaison s'efforcent de rallier, à l'échelle cantonale, le plus grand nombre possible des groupements féminins existants pour établir entre eux un contact, harmoniser et coordonner autant que faire se peut leurs actions et rechercher, collectivement, dans un climat d'entente, la solution des problèmes qui se posent aux femmes dans leurs cantons respectifs, sans négliger pour autant de recourir à des initiatives pratiques dans la sphère d'action qui leur est impartie.

Des Centres de liaison sont à l'œuvre dans la plupart des cantons suisses. En Suisse alémanique, on les appelle **Frauenzentrale**.

Le Centre de liaison neuchâtelois est vieux de plus de soixante ans puisqu'il remonte aux années qui ont précédé la première guerre mondiale. Il compte aujourd'hui 21 sociétés affiliées, soit un total de 3 000 femmes environ. Il diffuse parmi les groupes adhérents les informations intéressantes plus particulièrement la femme, concernant par exemple la famille, les professions féminines, les droits et devoirs de la citoyenne, s'efforce d'éveiller

l'intérêt et de stimuler l'étude des problèmes spécifiques touchant à la femme. Neutre politiquement, il sauvegarde jalousement son visage de communauté privée ne relevant d'aucune autorité à caractère politique et poursuit sans contrainte son objectif primordial: éduquer et former des citoyennes à part entière, capables d'assumer et de remplir honorablement des fonctions et des responsabilités équivalentes à celles des hommes.

Le Centre de liaison neuchâtelois a tenu son assemblée générale le 21 février, à Neuchâtel. Le comité y a présenté son rapport d'activité qui fut approuvé. Sa situation financière est saine. A Mme Simone Schaeppi, présidente, qui arrivait au terme de son mandat, a succédé Mme Denise Ramseyer, jusqu'ici vice-présidente, élue à l'unanimité. Font encore partie du comité: Mmes Denise Wyss-Boudry, vice-présidente, Regula Baumann, Jeanne Billeter, Gertrude Calame, Dorly Engel-Bangerter, Helga Houlmann et Blanche Weil. Mme S. Schaeppi reste membre du comité pour assurer la continuité des actions en cours parmi lesquelles il convient de mentionner les groupes d'orientation personnelle qui ont eu un succès très encourageant. Cette initiative originale date de plus d'un an. Réunies en séminaire, les participantes exposent leurs problèmes personnels, suggèrent et envisagent collectivement des solutions rationnelles. Ces contacts ont été jugés bénéfiques et demandent à être poursuivis. Mme S. Schaeppi fut chaleureusement remerciée de son excellent travail durant les quatre ans de son mandat et Mme Ramseyer émit le vœu que les associations féminines non encore rattachées au Centre ne tardent pas à y adhérer. Une conférence sur « Pestalozzi et son temps » par Mme Piguet-de Haller d'Yverdon termina dignement cette assemblée. Jy H.-D.

Jura

Chômage: les femmes quasiment absentes des comités

Selon une étude faite par le bureau du délégué au développement à Bienne, l'industrie horlogère suisse a libéré 5600 postes de travail d'octobre 1974 à mars 1976. Compte tenu de l'importante place qu'occupe l'horlogerie dans le Jura et la région bienneoise, on estime que deux chômeurs sur trois étaient dans l'horlogerie.

En 1975, sur les 18 693 personnes occupées dans 391 entreprises du canton, 10 816 étaient domiciliées dans les six districts francophones jurassiens — moitié dans le nord, moitié dans le sud — réparties dans 257 exploitations, tandis que 113 firmes bienneises (et environs) occupaient 7 159 personnes.

L'industrie des machines fortement tributaire de la production horlogère est directement touchée, d'où des difficultés également. D'autres secteurs enfin (construction, enseignement, imprimerie, petite mécanique), souffrent du chômage.

Dans le Jura, sans Bienne, le nombre des chômeurs complets s'élevait à 413 à la fin de décembre 1976. (Nous n'avons pas pu obtenir le nombre des chômeurs partiels.) Ces 413 cas représentent d'une manière générale le 3 % des chômeurs suisses.

Des comités d'action

A Bienne, Delémont et Moutier, des comités de chômeurs et chômeuses se sont créés, il y a une année environ.

Il nous intéressait plus particulièrement de savoir si les chômeuses participent aux débats, si elles sont actives au sein des co-

mités, etc. Il ressort de ce que nous avons entendu que le schéma classique des femmes absentes reste le même ici qu'à l'intérieur des syndicats. On estime qu'elles représentent le 80 % des licenciés; dans le groupe on n'en voit qu'un cinquième, et pas régulièrement.

Ce sont les étrangères, les femmes enceintes, les jeunes et celles qui sont souvent malades qui furent congédiées les premières, nous dit-on. Leur réaction? Plutôt passive. Il est vrai que pour les hommes comme pour les femmes, la situation est nouvelle et que c'est difficile de faire face, de trouver des moyens efficaces.

Des résultats tout de même

Après un an de démarches, le comité de Moutier annonce qu'il a pu s'entretenir avec les autorités et obtenir le fonctionnement réel et régulier d'une commission de chômage; le droit à la présence d'au moins deux délégués des chômeurs et chômeuses aux séances de cette commission; qu'un local soit mis à leur disposition par la commune; qu'un panneau d'affichage soit apposé à l'intérieur du local de timbrage.

Les revendications concernant le paiement illimité des indemnités de chômage ou la mise à disposition par la commune des moyens permettant aux chômeurs et chômeuses de remplir les conditions légales afin qu'ils puissent toucher leurs indemnités n'ont pas obtenu de suite positive pour le moment.

Notons que les enseignants sans travail forment un groupe à part pour essayer de régler les problèmes spécifiques à la profession.

Pour les personnes concernées — chômeurs, chômeuses et travailleurs — soulignons que les réunions des comités des chômeurs et chômeuses ont lieu toutes les semaines. Pour les heures et lieu, se renseigner au bureau de timbrage. A.-M.S.

Tessin

Mme Elsa Franconi-Poretti, notre correspondante tessinoise, vient de recevoir le second prix ex-aequo au Concours international littéraire organisé par le Lyceum de Florence à l'occasion de l'année internationale de la femme.

Le sujet était: « Le rôle de la femme dans les lettres au XIX^e et au XX^e siècle » et elle a présenté un essai en langue italienne sur « Colette, maîtresse de vie ».

« J'ai beaucoup connu Mme Colette à Paris où j'ai vécu 30 ans. J'étais journaliste et correspondante de CORRIERE

DEL TICINO et de Radio Suisse italienne. J'ai interviewé Mme Colette chez elle deux fois et elle m'a toujours reçu avec une grande amabilité, m'honorant par la suite de son amitié. Je l'ai présentée dans des conférences au Tessin, à Milan, et dernièrement à Berne à la Section de langue et littérature italienne du Lyceum. Le prix, qui naturellement m'a fait un très grand plaisir, assumait une grande valeur par le fait qu'il était ouvert à toutes les lycéennes du monde et dans quatre langues: italien, français, allemand et anglais. Le premier prix est allé à une Australienne: le deuxième à moi-même et un écrivain allemand. Le mien revêt une certaine valeur par le fait qu'il a été alloué à une Suisseuse qui a écrit en italien sur un écrivain français. Plus international que de cette manière...» B. W.